Remarques de l'ADEeF sur l'appel à contributions lancé par RTE dans le cadre du projet de passage de la réconciliation temporelle au prix de règlement des écarts

Le 23 novembre 2017, vdef

L'ADEeF en tant qu'Association de Gestionnaires de Réseaux de Distribution, opérateurs neutres facilitateurs de marché, ne répondra pas directement au questionnaire adressé par RTE car les questions évoquées concernent avant tout les Responsables d'Équilibre.

L'ADEeF souhaite cependant contribuer aux réflexions initiées par RTE dans sa consultation concernant l'application de la feuille de route de l'équilibrage.

L'application du prix du règlement des écarts (PRE) au processus de Réconciliation Temporelle va obliger les RE à prévoir les consommations qui leur sont affectées à l'issue de ce processus. Cela requiert de disposer dans un laps de temps resserré de données dont la fiabilité est élevée car il s'agit, en effet, de fournir aux responsables d'équilibre une vision exacte de la consommation de leurs clients.
Cette exigence pourra, pour les GRD, avoir un fort impact sur la gestion du processus d'élaboration et de publication des données.

Dans ce contexte, les GRD s'efforceront de mettre en œuvre le profilage dynamique, qui améliore fortement la précision des processus d'allocation des énergies, conformément aux échéances réglementaires fixées. Notons qu'il importerait que les coefficients soient fixés nationalement par ENEDIS afin de disposer de panels significatifs pour le calcul des coefficients.

Les GRD ont également engagé le chantier de télé relève de la courbe de charge dans les domaines de tension BT >36 kVA et HTA afin de respecter les échéances discutées en Comité de Gouvernance du Profilage (un premier palier en 2020).

Les GRD souhaitent enfin attirer l'attention sur les risques inhérents à la publication des données du premier calcul des écarts une semaine après le "temps réel".
La télé relève de la courbe sur le portefeuille des clients BT>36 kVA et HTA, entraine en effet une augmentation significative des données à traiter, le cas échéant à corriger et à publier dans un temps très restreint.
Cette contrainte engendre un risque important de publier des données non corrigées ou corrigées sans contrôle de conservation d'énergie. La conséquence pourrait ainsi être de ne pas répondre pleinement aux attentes légitimes des Responsable d'Équilibre pour ce qui concerne le processus de reconstitution des flux.

ADEEF - 27 Rue Saint Ferdinand - 75017 PARIS – Téléphone : 01 45 74 34 02 – Télécopie : 01 45 74 52 88
www.adeef.fr - contact@adeef.fr

Les GRD analysent actuellement les contraintes et les conséquences, dans leurs processus de traitement, des différentes évolutions liées à la reconstitution des flux préconisées dans la délibération de la CRE du 22 juin 2017 avec pour objectif une présentation aux acteurs au prochain GT Recoflux de décembre 2017.

Par conséquent, les GRD préciseront leur position sur l'ensemble de ces évolutions dans une prochaine note, en particulier vis-à-vis du ratio « qualité des données »/ « délai de publication ».

Les GRD sont attentifs à l'objectif global de la CRE de raccourcissement du temps de mise disposition des données aux Responsables d'Équilibre et proposent notamment de travailler à des mises à disposition plus rapides des bilans de RECOTEMP.
Les GRD participent activement aux travaux du Comité de Gouvernance du Profilage qui traitent de certains de ces sujets et se tiennent à disposition de la CRE et de RTE pour construire un processus optimal répondant aux exigences des parties prenantes.

□□□□□

Association des Distributeurs d'Electricité en France